



Remboursement anticipé de prêt immobilier

Par Charlotte170323

Bonjour, j'aurais voulu savoir si, lorsqu'il y a remboursement intégral d'un crédit immobilier (sur 25 ans à l'origine), un an seulement après sa souscription, les intérêt bancaires à rembourser sont les intérêts correspondant à 24 ans ou seulement un an?

Merci d'avance pour votre retour

Par janus2

Bonjour,

Vous parlez de la pénalité pour remboursement anticipé ?

A savoir que cette pénalité se négocie lors de la souscription du prêt.

Quoi qu'il en soit, son montant ne peut pas dépasser :

- le montant de 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation au taux moyen du prêt
- et 3 % du capital restant dû avant le remboursement anticipé.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1669#:~:text=restant%20%C3%A0%20payer).-,P%C3%A9nalit%C3%A9s,(p%C3%A9nalit%C3%A9s)%20%C3%A0%20la%20banque.&text=et%203%20%25%20du%20capital%20restant%20d%C3%BB%20avant%20le%20remboursement%20par%20anticipation.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1669#:~:text=restant%20%C3%A0%20payer).-,P%C3%A9nalit%C3%A9s,(p%C3%A9nalit%C3%A9s)%20%C3%A0%20la%20banque.&text=et%203%20%25%20du%20capital%20restant%20d%C3%BB%20avant%20le%20remboursement%20par%20anticipation.[/url]

salutations